

Déchets plastiques → Après le succès de l'expérimentation de 2007, la Petite Camargue reconduit la collecte gratuite.

La collecte démarre

La demande mondiale ne s'est pas ralentie. Merci notamment à la Chine ! Et les prix n'ont pas faibli. Les déchets plastiques agricoles, les plus coûteux à recycler, en sont même devenus attractifs. La Fédération des Fruits et Légumes et le Cemagref (centre de Montpellier) avaient lancé une expérimentation d'organisation de recyclage en Petite Camargue en 2007. Cette expérimentation s'est effectuée dans le programme européen **LabelAgriWaste**. Incontestablement, le test a été concluant : 80 % des plastiques agricoles usagés de la zone ont été traités par la Sopave, l'usine de recyclage du groupe Suez à Decazeville. Et les films de polypropylène ont été

recyclés à moins de 50 €/t, un coût bien inférieur à celui du marché. Les deux communautés de communes, Petite Camargue et Terre de Camargue, renouvellent l'opération cette année. Elles se chargent de la collecte en mettant des bennes de récupération à la disposition des agriculteurs et elles prennent en charge les coûts de recyclage des plastiques. La Sopave prend en charge le transport. Les trois déchetteries du secteur, Saint-Laurent-d'Aigouze, Le Cailar et Aigues-Mortes, sont dès à présent en mesure de recueillir ces déchets.

Respecter le cahier des charges

Cependant, ces filières de recyclage restent fragiles. Aussi, pour

optimiser les volumes recyclés et en réduire le coût pour la collectivité, les agriculteurs devront suivre les recommandations du cahier des charges.

Quels plastiques apporter :

Les plastiques transparents ou opalescents (Polyéthylène + EVA) : film de serre grand tunnel, film de petit tunnel (chenille), bâche 500 trous, paillage transparent, couverture asperges transparent.

Les plastiques de couleur (polyéthylène) : paillages couleur, sacs d'engrais hors big bag, gaines, tubes goutte-à-goutte, sacs de pains de culture, de terreau (vidés).

Les autres produits sont refusés : PVC mandrins, films, et tous produits polypropylène ; bâches non tissées type P 17 ; ficelles, filets, films armés (entrée de serre)...

Les plastiques devront être triés par couleur et type de produit - paillage transparent sans la gaine d'irrigation par exemple.

Ils doivent être le plus propres possible : faire les opérations de ramassage et de transport en conditions sèches, secouer les plastiques pour réduire la présence de terre et de restes de culture, retirer les corps étrangers (bois, ficelles, ferrailles...).

Pour limiter les volumes, les plastiques seront pliés, compactés, tassés au mieux.

La pérennisation de la filière est à ce prix.



J.-L.A.



Renseignements

Philippe Caillol, chambre d'agriculture, 04 66 04 50 76, 06 21 63 34 42,
philippe.caillol@gardchambagri.fr

Les déchetteries partenaires :

Saint-Laurent-d'Aigouze, Chemin des Charretiers, 06 89 32 08 42. Ouverture : de juillet à septembre, du lundi au vendredi, de 12 h à 18 h ; samedi de 8 h à 13 h.

Le Cailar, route des Tourradons, 04 66 88 56 97. Ouverture : du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Aigues-Mortes, route du Bosquet, 06 82 39 15 14. Ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h. La déchetterie accueille les plastiques d'asperges retirés dans son secteur en début de saison, durant les mois d'avril et de mai.

La zone concernée englobe les communes d'Aubord, Beauvoisin, Vauvert, Aimargues, Le Cailar, Saint-Laurent-d'Aigouze, Aigues-Mortes.